



Collectif Jean-Moulin

Chartres, le 18 octobre 2016

Déclaration au CDEN d'Eure-et-Loir

Report de la Fermeture du Collège Jean-Moulin de Chartres

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

En octobre 2015, les personnels, les élèves et les parents d'élèves du collège Jean Moulin de Chartres apprenaient sa fermeture précipitée pour la rentrée 2016. Suite aux actions menées par le collectif Jean-Moulin (rassemblements, pétition, tractages), le Conseil Départemental (CD) a repoussé une première fois la date de cette fermeture à la rentrée 2017.

Dans le même temps, après s'être engagé en 2013 pour un transfert en 2017, le CD promettait cette fois l'ouverture d'un nouvel établissement au plus tôt pour la rentrée 2018 dans l'actuel centre de formation des professeurs (ESPE, ex-IUFM). En attendant, les élèves du collège seraient répartis dans plusieurs établissements de l'agglomération. Une première répartition fut présentée en décembre 2015 par le CD. Elle prévoyait que, à la rentrée 2016, aucun élève de 6^{ème} n'entrerait au collège Jean-Moulin et ramenait les élèves du quartier de Beaulieu sur les collèges du plateau de la Madeleine. Dénoncée par notre collectif et par les services de l'Etat défendant leurs prérogatives, cette sectorisation hâtive et peu respectueuse de mixité sociale a été abandonnée. Les élèves de 6^{ème} et ceux du quartier de Beaulieu ont fait leur rentrée au collège Jean-Moulin en septembre 2016. Aujourd'hui, à la mi-trimestre 2016, la nouvelle sectorisation, annoncée comme transitoire, n'est toujours pas connue. Contrairement aux annonces faites en CDEN, aucune concertation n'a été menée à ce jour avec l'ensemble des parties concernées.

D'autre part, l'ESPE n'a pas quitté son site actuel et, selon ce que le CD communique aujourd'hui, ne le fera pas avant septembre 2018. Les travaux d'aménagement du site de

l'ESPE en nouveau collège ne sont pas lancés. Les interrogations restent donc importantes sur la réalisation de ce second collège de centre-ville.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, le collectif Jean-Moulin exige le report de la fermeture du collège Jean-Moulin dont nous continuons de demander le transfert de murs à murs vers son nouveau site. Il n'est ni souhaitable ni acceptable que la sectorisation des collégiens de l'agglomération chartraine soit modifiée à de multiples reprises.

De même il n'est pas acceptable que la fermeture du collège Jean-Moulin conduise à la naissance de deux nouveaux méga-collèges, dont la capacité d'accueil approcherait les 900 élèves. Cela est profondément déstabilisant et fragilisant tant pour les élèves et leurs familles que pour les personnels. Personne ne souhaite travailler ni étudier dans des collèges-usines. La communauté éducative, au collège Jean-Moulin comme dans tous les collèges potentiellement impacté par ces modifications de sectorisation, a besoin de stabilité pour offrir un cadre éducatif serein et de qualité à ses jeunes. Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, il est de votre responsabilité de leur assurer cette sérénité et cette qualité. Reportez donc la fermeture du collège Jean-Moulin !